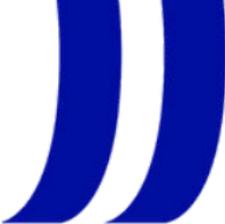


# Aléop, je m'informe sur les transports scolaires !

Inscription, horaires, tarifs, contacts...  
Rendez-vous sur [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)



Inscriptions  
du 11 juin au  
15 juillet



**Prendre le car ou le TER pour me rendre à l'école, au collège ou au lycée : rien de plus simple avec le réseau régional Aléop !**



## **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

**Votre enfant est concerné si :**

- il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
  - il est scolarisé :
    - de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bac,
    - dans un établissement d'enseignement public, ou privé sous contrat
- [voir conditions sur le site Aléop].



## **COMMENT S'INSCRIRE ET COMBIEN CA COÛTE ?**

**Connectez-vous sur [aleop.paysdelaloire.fr](https://aleop.paysdelaloire.fr)**

Vous possédez déjà un compte : renseignez vos identifiants et mot de passe > inscrivez vos enfants.

Vous ne possédez pas encore de compte : créez un compte > inscrivez vos enfants.

Rendez-vous sur notre site pour toutes les informations pratiques (tarifs, mode de paiement...).

## **Gérez les abonnements de vos enfants en toute simplicité !**

Avec votre compte Aléop vous pouvez :

- inscrire votre enfant au transport scolaire,
- suivre vos dossiers en cours et payer votre abonnement,
- télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport,
- demander un duplicata de carte si nécessaire.

L'année prochaine pour vous réinscrire, il suffit de vous reconnecter à votre compte transport !

**Retrouvez tous vos contacts sur [aleop.paysdelaloire.fr](https://aleop.paysdelaloire.fr)**

## Grille des tarifs et calendrier de paiement



## Tarifs annuels

Tarif ayants droit (hors RPI)	170 €
Tarif élève en regroupement pédagogique intercommunal (RPI)	90 €
Tarif non ayants droit pour l'utilisation d'un service scolaire	300 € ou tarif commercial sur lignes scolaires
Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant (hors post bac) pour les fratries empruntant le réseau Aléop*	
Tarif combiné 44	340 €
Duplicata simple (y compris le combiné 44) par carte	20 €
Majoration pour inscription hors délai	50 €
Majoration pour défaut d'inscription	165 €
Majoration pour falsification de titre de transport/ fausse déclaration	365 €
Tarifs si arrivée en cours d'année (tarif en fonction de la date de la 1 <sup>ère</sup> utilisation des transports scolaires) :	
- Avant le 31/12	10/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Du 01/01 au 31/03	6/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Après le 01/04	3/10 <sup>ème</sup> du tarif
Laissez-passer (journée d'intégration, stage, correspondant)	0 €
Elèves en situation de handicap	Selon les tarifs définis par les Conseils départementaux

\*La gratuité s'applique à l'enfant dont le tarif est le moins élevé. La gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant concerne les fratries de la maternelle à la terminale empruntant le réseau Aléop. Les élèves post-bac ne sont pas concernés ni par le calcul de la gratuité, ni par la gratuité elle-même. Les services peuvent être amenés à demander des justificatifs en cas de contrôle.

**Remboursement** en cas d'arrêt de transport avant le 15 septembre de l'année scolaire en cours (voir modalités sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) de votre service Aléop), tout trimestre commencé est dû :

**Coût des trimestres :**

- De la deuxième semaine de l'année scolaire au 31/12 : 4/10<sup>ème</sup> du tarif
- du 01/01 au 31/03 : 3/10<sup>ème</sup> du tarif
- du 01/04 à la fin de l'année scolaire : 3 /10<sup>ème</sup> du tarif

**Révision annuelle des tarifs**

Les tarifs sont révisés chaque année en fonction de l'inflation.